

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT**

PREFECTURE DE CAHORS
Date de réception de l'AR: 21/03/2024
046-214603367-20240320-DE_2024_001-DE

Séance ordinaire du 20 mars 2024

Date de la convocation : 06/03/2024

Objet : 1 – Délibération portant approbation du compte financier unique CFU 2023 SERVICE DE L'EAU (DE_2024_001)

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

Présents : Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Francis LOYGUES, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Malika LASSERRE, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

Représentés : - Absents excusés : Eric MONTAGNE- **Absents :**

Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération DE_07_16_11_23 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de ~~Edmond Hartmann~~ *Edmond Hartmann* délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Mme Yvette FROIDEFOND, le maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	50 306.16	0.00	181 958.79	0.00	232 264.95
Opérations de l'exercice	60 173.31	49 091.15	22 883.07	34 849.88	83 036.38	83 941.03
TOTAUX	60 173.31	99 397.31	22 883.07	216 808.67	83 036.38	316 205.98
Résultat de clôture	0.00	39 224.00	0.00	193 945.60	0.00	233 169.60
			Restes à réaliser		3 500.00	
			Besoin / excédent de financement Total			229 669.60
			Pour mémoire - Virement à la section d'investissement			0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
39 224.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour e:

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 – SERVICE DE L'EAU de la Ville de VIRE SUR LOT
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Signature du secrétaire de séance :
Monsieur Patrice MATENCE

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND le Maire



Yvette FROIDEFOND

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture
et publication en Mairie le 21/03/2024

Madame le Maire

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0